

Israël, ou la persécution des chrétiens, des musulmans, des Noirs ... et des femmes, en 10 points stupéfiants (occultés en Occident)

Par **Nos Lecteurs** - 1 février 2024



Photo by Haley Black on [Pexels.com](https://www.pexels.com)

Parallèlement à l'effroyable et sanguinaire occupation multidécennale de la Palestine, une des occupations les plus cruelles de l'histoire, Israël mène une politique d'apartheid particulièrement hostile aux minorités ethniques et

religieuses historiques présentes sur son propre territoire.

Loin d'adhérer aux valeurs de l'Occident, comme le prétend la propagande sioniste dont pâtit notamment le Liban, Israël est en réalité le pays le plus raciste et le plus ségrégationniste au monde, paradis des théories raciales, et est même en train de devenir un des pays les plus misogynes de la planète. Une situation dramatique, qui ne fait pourtant que s'aggraver d'année en année, du fait d'une totale impunité et pour des raisons démographiques liées à la montée en puissance des juifs ultra-orthodoxes.

Alors que :

– les chrétiens et les musulmans d'Israël, qui regroupent 19 % de la population du pays dans ses frontières internationalement reconnues de 1967, ne sont pas des immigrés mais les descendants des rescapés de l'épuration ethnique organisée par l'armée israélienne et des milices juives sionistes dans les quelques mois ayant précédé et suivi la création d'Israël, le 14 mai 1948, et ayant abouti à l'expulsion de près de 85 % de la population arabe (en s'appuyant notamment sur un grand nombre de massacres de civils, par l'extermination de la population de certains villages dans les zones rurales, et par une vague d'attentats terroristes sanglants ciblant les lieux publics dans les villes. Des crimes qui ont notamment été perpétrés par l'Irgoun et le Lehi, deux milices sionistes comparables aux SS allemands de la seconde guerre mondiale, dont les méthodes et la philosophie ont été qualifiés de « nazis » par Hannah Arendt dans une lettre ouverte publiée par le New York Times, le 2 décembre 1948, et qui étaient dirigés respectivement par Menahem Begin et Yitzhak Shamir, qui accédèrent aux plus hautes responsabilités du pays quelques décennies plus tard. Ainsi, Israël est l'un des très rares pays de l'histoire récente à avoir eu deux dirigeants ayant personnellement ordonné le massacre de populations civiles, comme celui de la population villageoise de Deir Yassin, commis conjointement le 09 avril 1948 par l'Irgoun et le Lehi – où certaines victimes ont été brûlées vives dans des fours, et l'attentat de l'hôtel de l'hôtel King David de Jérusalem, qui fit 91 morts le 22 juillet 1946 et fut perpétré

par l'Irgoun. Et auxquels s'ajoutent des assassinats ciblés de hautes personnalités étrangères, comme le double assassinat du médiateur de l'ONU, le comte suédois Folke Bernadotte, et du chef des observateurs militaires en Palestine de la même organisation et colonel de l'armée de l'air française, André Sérot, commis par le Lehi le 17 septembre 1948. Une campagne de terreur qui avait d'ailleurs déjà commencé avant la seconde guerre mondiale, dans la seconde moitié des années 1930).

– le territoire d'Israël n'a jamais été uniquement peuplé par les juifs dans l'antiquité, contrairement à ce qu'affirme la propagande officielle et sioniste, mais que d'autres peuples y habitaient également (les chrétiens et les musulmans d'Israël ayant donc souvent des ancêtres à la présence très ancienne, et étant même, pour un certain nombre d'entre eux, les lointains descendants de juifs convertis) ;

– la population juive d'Israël bénéficie d'une démographie plus dynamique que les populations non juives du pays, grâce à une fécondité de plus en plus largement supérieure (3,1 enfants par femme en 2022, contre 2,8), et à une immigration permanente quasi exclusivement juive ou de culture juive (la population totale d'Israël, déjà largement supérieure à celle de la Palestine occupée, devant bientôt être deux fois supérieure à celle du Liban, et dépasser celle de la Jordanie) ;

et alors que la quasi-totalité des pays du monde progressent d'année en année en matière de lutte contre les discriminations ethniques, religieuses et sexistes, Israël mène une politique de plus en plus forte de ségrégation et de marginalisation des minorités, accompagnée d'une hostilité grandissante à l'égard des femmes. Et ce, comme le démontrent les 10 points suivants, stupéfiants et totalement occultés par les grands médias occidentaux :

1) Des écoles publiques, des parcs municipaux, des villes et des villages interdits aux chrétiens et aux musulmans :

Un nombre grandissant d'écoles publiques israéliennes refuse de scolariser les petits enfants chrétiens et musulmans, même lorsqu'il n'y a aucune école appartenant à leur secteur à proximité (le système éducatif israélien compte un secteur juif et un secteur arabe, dans lesquels sont respectivement scolarisés la quasi-totalité des enfants juifs et non juifs). Dans la localité très majoritairement

juive de Karmiel, dans le nord du pays, se sont même désormais les vingt écoles publiques de la ville qui refusent, toutes, de scolariser les enfants chrétiens ou musulmans, les obligeant ainsi à parcourir plusieurs kilomètres afin de trouver une école pouvant les accueillir. Et dans le même temps, la municipalité refuse absolument toute construction d'une école pour la communauté non juive, qui représente 6 % de la population locale.

Par ailleurs, de plus en plus de villes israéliennes interdisent aux chrétiens et aux musulmans d'accéder à leurs parcs municipaux (ou encore à leurs piscines et centres sportifs). Certaines l'interdisent à toute personne non juive, tandis que d'autres, comme la ville d'Afoula, refusent l'accès aux chrétiens et aux musulmans non résidents, mais tout en laissant passer les juifs non résidents... et en empêchant l'installation de non-juifs dans leur localité. Et ce, à travers différentes mesures de discrimination indirecte, voire en pratiquant une politique d'intimidation : manifestations, agressions ou encore dénonciation des juifs qui accepteraient de vendre ou de louer à des chrétiens ou musulmans (à l'instar du maire adjoint de Karmiel, qui avait contribué à la mise en place d'une ligne téléphonique consacrée à la dénonciation).

Et à ces intimidations, s'ajoutent des décrets religieux régulièrement publiés par des rabbins israéliens pour interdire à tout juif de louer ou de vendre un logement à un chrétien ou à un musulman. À titre d'exemple, près de 300 rabbins avaient signé, et en toute impunité, un décret religieux de ce type en décembre 2010. Des rabbins qui étaient même, pour la grande majorité d'entre eux, des fonctionnaires employés par l'État pour assurer le service religieux dans les synagogues municipales ou enseigner dans des écoles religieuses !

Toutefois, de moins en moins de localités israéliennes ont besoin de recourir à l'intimidation, de s'efforcer de trouver des critères indirectement discriminatoires ou de s'appuyer sur des décrets religieux, puisque les très nombreuses petites localités peuvent désormais, en toute légalité, interdire facilement l'installation de chrétiens et de musulmans à travers la mise en place d'un « Comité d'admission », qui se charge de trier les candidatures en fonction de la « compatibilité socio-culturelle », avec pour résultat un refus souvent systématique des non-juifs. En effet, et alors que de nombreuses localités adoptaient déjà cette pratique discriminatoire depuis plusieurs années, entérinée par une loi votée en 2011 qui l'autorisait pour près de 300 localités de moins de 400 logements et situées dans les régions de Galilée et du Néguev (comme les kibboutz, interdits aux chrétiens et aux musulmans depuis des décennies, sans pour autant qu'il leur soit permis de créer les leurs...), ce sont désormais près de la moitié des villages et petites

viles d'Israël qui ont la possibilité d'exclure toute personne non juive. Et ce, grâce à une nouvelle loi votée très récemment, en juillet 2023, qui élève la limite à 700 logements pour la création de ces Comités d'admission, tout en étendant cette possibilité à l'ensemble des territoires désignés comme étant des « zones de priorité nationale ».

Ces politiques de discrimination ne peuvent faire l'objet d'aucune contestation de la part des chrétiens et des musulmans, qui sont systématiquement déboutés par la justice israélienne, qui s'appuie désormais sur la loi fondamentale votée en juillet 2018 et définissant le pays comme « État-nation du peuple juif ». Une loi qui stipule explicitement, dans son article 7, que « l'État considère que le développement des implantations juives relève de l'intérêt national, et agira de manière à les encourager et à les consolider ». Un article qui est systématiquement interprété par les autorités et la justice israéliennes comme un feu vert à l'élimination progressive de toute présence chrétienne et musulmane dans le pays.

Par ailleurs, il convient de rappeler que si les chrétiens et les musulmans d'Israël ont de moins en moins accès écoles publiques non arabes, aux parcs municipaux, aux villes et aux villages, les citoyens juifs ont, quant à eux, le droit d'accéder à toute structure publique et de s'installer dans toute localité se trouvant dans le pays, y compris dans les localités majoritairement chrétiennes ou musulmanes, qui s'exposeraient, en cas de refus, à de terribles sanctions.

Enfin, il est à noter que ces discriminations dont sont victimes les chrétiens d'Israël ne se retrouvent dans aucun des quatre pays voisins majoritairement musulmans, que sont le Liban, la Syrie, la Jordanie et l'Égypte, où les chrétiens ont le droit d'accéder à toutes les structures publiques de leur pays, de s'installer où ils le souhaitent, et ne sont pas victimes de décrets religieux hostiles.

2) L'interdiction de construire des localités chrétiennes ou musulmanes :

Depuis la création d'Israël en 1948, les autorités interdisent systématiquement aux chrétiens et aux musulmans de construire de nouvelles localités, malgré leur croissance démographique. Dans le même temps, la population juive du pays a le droit de construire partout où elle souhaite, y compris dans les localités arabes du pays en expropriant massivement leurs terres. Ainsi, et en dehors du désert du Néguev, où ont été sédentarisés quelques populations nomades, et aussi incroyable que cela puisse paraître, plus de 700 localités juives ont vu le jour en Israël depuis 1948 (et s'ajoutant à

celles déjà présentes auparavant), contre aucune du côté chrétien ou musulman (« aucune » signifiant véritablement « zéro »), comme le rappelle le rapport d'Amnesty international publié en février 2022 et intitulé « L'apartheid d'Israël contre la population palestinienne : un système cruel de domination et un crime contre l'humanité ».

Et lorsque les chrétiens et les musulmans protestent contre cette politique de discrimination, ils font face à une féroce répression policière, qui peut parfois aller jusqu'au meurtre (et sans la moindre sanction, contrairement à ce qui se passerait si la victime était juive). Et s'ils se permettent de construire sur des terrains vacants appartenant à leur municipalité, ces constructions sont souvent détruites par les autorités sous prétexte qu'elles ont été faites sans permis de construire (permis qui ne sont que rarement accordés, afin que ces terres puissent, un jour ou un autre, être annexées par les nouvelles localités juives voisines).

Cette interdiction de construire de nouvelles localités, en vigueur depuis 75 ans pour les minorités historiques du pays, qui ont pourtant connu une importante croissance démographique au cours des dernières décennies, n'existe dans aucun des pays voisins d'Israël (qui abritent des minorités chrétiennes) ni dans aucun autre pays au monde abritant des minorités religieuses ou ethniques historiques (à ne pas confondre avec les minorités non historiques présentes dans différents pays).

Par conséquent, et compte tenu de l'interdiction de construire de nouvelles localités, des expropriations massives de leurs terres, de l'interdiction de s'installer dans des centaines de villes et villages, et des nombreux décrets religieux qui leurs sont hostiles, les chrétiens et les musulmans d'Israël n'ont d'autre choix que de s'entasser dans les localités où ils sont historiquement, et encore, majoritaires (qui concentrent près de 90 % des arabes israéliens, et sont très densément peuplées), de consacrer beaucoup de temps et d'énergie à la recherche d'un endroit pouvant les accepter ailleurs en Israël (mais en étant de moins en moins certains de pouvoir facilement scolariser leurs enfants), ou de s'exiler à l'étranger...

3) Le regroupement familial souvent interdit aux chrétiens et aux musulmans :

Alors que les juifs d'Israël ont le droit de faire venir un(e) conjoint(e) de la diaspora juive, de n'importe où dans le monde, les chrétiens et les musulmans sont dépourvus du droit de vivre en couple avec une personne palestinienne se trouvant en Palestine occupée, au Liban ou en Syrie, trois territoires voisins où se concentre notamment la

majorité des descendants des près de 800 000 Palestiniens chassés par Israël lors de sa création. Et dans les très rares exceptions prévues par la loi, les quelques Palestiniens acceptés sont soumis à une vie particulièrement difficile, devant constamment renouveler leurs documents, et n'ayant, par exemple, pas le droit d'ouvrir un compte bancaire ou de posséder une carte de crédit ! Par ailleurs, cette interdiction a également été entendue à l'ensemble des citoyens libanais et syriens.

Cette discrimination concernant le regroupement familial avec des membres de la diaspora, dont sont victimes les minorités chrétienne et musulmane d'Israël, ne se retrouve dans aucun autre pays abritant également des minorités religieuses ou ethniques historiques, y compris dans les pays arabes voisins ayant des minorités chrétiennes. Et il en est presque de même pour l'interdiction du regroupement familial entre membres d'un groupe ethnique transfrontalier.

À cette terrible injustice, s'ajoute le fait que l'immigration permanente de personnes n'ayant aucune attache familiale en Israël est autorisée pour les juifs et les personnes de culture juive du monde entier, alors qu'elle est quasiment interdite aux chrétiens et aux musulmans.

4) La paupérisation et la marginalisation planifiées des chrétiens et des musulmans :

Aux différentes mesures discriminatoires précédemment citées, s'ajoutent bien d'autres mesures s'inscrivant dans le cadre d'une politique délibérée de paupérisation et de marginalisation des chrétiens et des musulmans du pays, et visant à assurer la suprématie de la majorité juive. À titre d'exemple, seul 1,7 % du plan de relance de l'État adopté à la suite du Covid 19 a été affecté aux localités chrétiennes et musulmanes, alors que celles-ci regroupent 15 % de la population du pays (en tenant compte des territoires illégalement annexés par Israël en 1967). Quant aux financements publics destinés à l'éducation, les montants alloués aux écoles chrétiennes et musulmanes du pays sont également très largement inférieurs à ceux destinés aux écoles juives. Ainsi, une étude réalisée en 2018 par le Bureau israélien de la statistique indiquait que les dépenses publiques par habitant pour l'école et la culture affectées à la population juive correspondaient à près du triple de celles affectées à la population non juive (soit près de 200 % de plus !). Une autre étude conduite en 2016 par le Mossawa Center, une ONG israélienne, avait révélé que les élèves chrétiens et musulmans de

milieux défavorisés recevaient environ quatre fois moins de financements au secondaire par rapport aux élèves juifs appartenant au même milieu socio-économique (qui recevaient donc environ 300 % de plus).

Et en ce qui concerne le développement industriel, seuls 2 % des zones industrielles du pays sont situées dans des localités chrétiennes ou musulmanes. Un déséquilibre considérable qui s'explique par la quasi-interdiction faite à ces localités d'attribuer des terres à usage industriel, et de réaliser d'importants projets d'infrastructure nécessaires au développement économique. Une incroyable politique de discrimination, qui se manifeste également à travers l'exclusion des localités arabes de la liste des zones prioritaires de développement, définie par l'État israélien, et par la fourniture de services publics de moins bonne qualité à leur population.

Par ailleurs, les chrétiens et les musulmans sont également victimes d'importantes discriminations à l'embauche. À titre d'exemple, de nombreuses offres d'emploi s'adressent uniquement aux personnes ayant accompli leur service militaire, ce qui exclut, en toute impunité, la population arabe du pays, qui en est « exemptée » (à l'exception de la petite minorité druze), car considérée comme une menace potentielle (imaginons que les pays occidentaux fassent de même à l'égard de leurs citoyens juifs...). Une exemption qui les prive également de certaines prestations sociales. De même, de plus en plus d'écoles juives interdisent le recrutement d'enseignants chrétiens ou musulmans, afin de satisfaire la demande des parents d'élèves qui ne souhaitent pas que leurs enfants soient en contact avec des non-juifs...

Si des inégalités existent dans de nombreux pays à travers le monde, au détriment des minorités ethniques ou religieuses historiques, celles-ci atteignent en Israël un niveau record qui n'existe nulle part ailleurs. À tel point que près de la moitié de la population non juive du pays vit sous le seuil de pauvreté (indicateur qui ne reflète que partiellement les inégalités), soit plus de trois fois plus que la population juive d'Israël, et six fois plus que la population juive hors ultra-orthodoxes (qui, pour des raisons religieuses, refusent en général de travailler et font beaucoup d'enfants).

Enfin, il convient de rappeler que les chrétiens et les musulmans d'Israël n'ont, pour diverses raisons, presque jamais obtenu ensemble plus de 10 % des sièges à l'Assemblée nationale (la « Knesset »), alors qu'ils représentent environ 20 % de la population du pays (21 % en tenant compte des territoires annexés par Israël en 1967, et 19 % selon les frontières internationalement reconnues du pays).

5) La stratégie du crachat et du vandalisme contre les chrétiens :

Depuis de nombreuses années, et en particulier depuis 2010, les chrétiens d'Israël sont la cible d'attaques régulièrement perpétrées par des juifs radicaux, avec la complicité totale des autorités du pays (malgré les discours officiels mensongers). Ces extrémistes multiplient les agressions physiques (crachats contre les passants, les prêtres et les bonnes sœurs, aspersion au gaz lacrymogène...), les agressions verbales, les actes de vandalisme contre les églises et les lieux saints (dégradations, inscriptions racistes comme « Mort aux chrétiens » et « Mort aux Arméniens », incendies d'églises...), la profanation de cimetières chrétiens, les irruptions dans les processions religieuses et les lieux de culte (comme celle de juifs hassidiques dans le monastère de Stella Maris, à Haïfa, en juillet 2023), les lettres d'intimidation envoyées par des rabbins pour exiger le départ des chrétiens d'Israël et de Terre sainte, ou encore les attaques et dégradations contre les commerces tenus par les chrétiens (restaurants, boutiques...).

Ces innombrables agressions, devenues quasi quotidiennes, ne sont suivies d'aucune enquête ni d'aucune sanction contre leurs auteurs, même lorsqu'ils sont clairement identifiés, les laissant ainsi agir en toute impunité (ou, plus précisément, dans 99 % des cas, les rarissimes exceptions étant destinées à tromper les Occidentaux...). À titre d'exemple, les deux jeunes juifs qui avaient craché, en mars 2023, sur un prêtre grec orthodoxe handicapé de Jérusalem, sortant lentement et avec difficulté d'un monastère, et qui avaient menacé d'asperger de gaz lacrymogène un autre prêtre venu à sa défense, ont été immédiatement relâchés par la police israélienne, présente à proximité. La complicité des autorités israéliennes est telle, qu'au moins 50 % des processions de l'Église arménienne sont interrompues par des crachats, des insultes ou par des perturbateurs s'y introduisant volontairement, selon les déclarations d'une responsable du Centre interculturel de Jérusalem, en décembre 2022 (des agressions et souffrances qui n'affaiblissent en rien les pèlerins, qui se sentent ainsi plus proches du Christ). Rien de surprenant, lorsque l'on sait que le ministre israélien de la sécurité intérieure, Itamar Ben Gvir, avait déclaré publiquement, en octobre 2023, que le fait de cracher sur des chrétiens n'avait « rien de criminel », et que cela « ne mérite pas une arrestation » (il avait également affirmé, dans le passé, que cela correspondait simplement « à une vieille tradition juive » !).

La situation est désormais si grave que les Patriarches et chefs d'Église de Jérusalem font désormais front commun pour dénoncer les agressions dont sont spécifiquement victimes les chrétiens

d'Israël. Et ce, comme ils le firent en 2018 lors d'une conférence de presse, devant l'église du Saint Sépulcre, pour accuser la municipalité de Jérusalem de « mener une campagne systématique contre les églises et contre la communauté chrétienne en Terre sainte », ou encore en publiant un communiqué commun en décembre 2021, dénonçant une stratégie visant « à chasser les chrétiens de Jérusalem et d'autres parties de Terre sainte », à travers la multiplication des agressions contre les membres du clergé et les lieux saints.

De son côté, le Patriarcat arménien de Jérusalem a publié un communiqué le 16 novembre 2023, soutenu deux jours plus tard pour toutes autres Églises de la ville sainte, et dans lequel il affirmait être « probablement confronté à la plus grande menace existentielle de son histoire vieille de 16 siècles ». Un nouveau communiqué faisant suite aux nombreuses agressions subies par la communauté et à la volonté de juifs ultra-orthodoxes de s'appropriier, par la force et en toute illégalité, une partie significative du quartier arménien de la ville, et propriété historique de l'Église arménienne. Des tentatives répétées qui se font avec la complicité des forces de police israéliennes, qui n'arrêtent jamais les juifs radicaux coupables, mais arrêtent les chrétiens qui essaient de se défendre...

Le récent communiqué publié par le Patriarcat arménien de Jérusalem est d'ailleurs fort révélateur du drame que vivent les chrétiens dans les territoires sous contrôle israélien, que cela soit en Israël même, ou en Palestine occupée. Un drame qui se manifeste notamment à Bethléem, berceau du Christ et ville historiquement chrétienne, mais où les chrétiens ne représentent plus qu'environ 15 % de la population, alors qu'ils en constituaient l'écrasante majorité en 1948, à la création d'Israël (environ 85 %). Ainsi, force est de constater que quelques décennies seulement de présence israélienne en Palestine historique (marquée par l'épuration ethnique, puis par une occupation cruelle, étouffante et meurtrière) ont suffi à déchristianiser presque entièrement la ville de Bethléem, alors que les 12 siècles de domination musulmane de la région n'avaient jamais remis en cause le statut chrétien de la ville. Par ailleurs, et en ce qui concerne le christianisme arménien, il convient de rappeler qu'Israël refuse toujours de reconnaître le génocide arménien, perpétré par la Turquie à partir de 1915... dans une région pourtant géographiquement très proche.

Israël est le seul pays au monde où les chrétiens se font cracher dessus. Et de surcroît, de manière régulière et en toute impunité.

6) Les rabbins et l'esclavage des chrétiens

et des musulmans par les juifs :

En Israël, de nombreux rabbins, y compris parmi les plus hautes autorités religieuses du pays, affirment publiquement et en toute impunité que les non-juifs (« goyim » en hébreu) ont vocation à servir les juifs, allant même parfois jusqu'à développer des théories raciales affirmant la supériorité juive. Ainsi, le grand rabbin Yitzhak Yosef, un des deux grands rabbins du pays, aux côtés du grand rabbin ashkénaze, déclara en mars 2016 que les non-juifs ne pouvaient rester en Israël que pour servir les juifs. Des propos venant quelques années après ceux tenus par un de ses prédécesseurs, le grand rabbin Ovadia Yosef, qui avait déclaré, en octobre 2010, que « les non-juifs n'ont de place dans le monde que pour servir le peuple d'Israël ».

Ces différents propos tenus par les plus hautes autorités religieuses du pays ne font que venir en appui aux discours ouvertement racistes et violents de nombreux autres rabbins, dont certains légitimement, en toute impunité, l'utilisation de la force pour chasser les non-juifs de Terre sainte, ou encore, le meurtre à titre préventif des bébés non juifs de certains pays (comme dans le livre « La Torah du roi », publié en 2010 et soutenu par de nombreux rabbins). Par ailleurs, certains d'entre eux dispensent leur « enseignement religieux » dans des écoles publiques ou privées, ainsi que dans de prestigieuses institutions, comme l'académie pré-militaire Bnei David, située dans la colonie d'Eli, en Cisjordanie occupée.

En effet, et concernant cette académie, qui s'enorgueillit d'avoir formé et placé des centaines d'officiers à des postes de combat supérieur dans l'armée israélienne, des enregistrements diffusés en 2019 ont permis de divulguer les propos tenus par des rabbins pendant leur cours, en l'occurrence le rabbin Eliezer Kashtiel (qui dirige aussi l'académie) et le rabbin Giora Redler. On y voit notamment le premier déclarer à ses élèves, futurs militaires et autres agents de sécurité en Israël et en Palestine occupée, que les Arabes (les chrétiens et les musulmans d'Israël et de Palestine) « sont génétiquement déficients et devraient être nos esclaves. Les Juifs sont la race supérieure », avant d'ajouter « Il y a des races dans le monde et les peuples ont des caractéristiques génétiques, les Juifs sont une race qui réussit mieux » (pourtant, les écoles chrétiennes d'Israël, dont environ 40% des élèves sont musulmans, affichent globalement de meilleurs résultats que les écoles juives, et malgré d'assez faibles financements...).

Des convictions partagées par le second rabbin, qui affirmait de son côté à ses étudiants qu'Adolf Hitler « était la personne la plus correcte et la plus juste qu'il n'y ait jamais eu, et tout ce qu'il a dit était vrai... il était juste du mauvais côté ». Ce rabbin professeur

légitime donc les théories raciales nazies développées par Hitler et la politique génocidaire mise en œuvre, en regrettant simplement qu'il ait fait « l'erreur » d'inclure les juifs parmi les populations à persécuter et à exterminer.

Israël est le seul pays au monde où des autorités religieuses défendent publiquement des théories raciales (à ne pas confondre avec les propos stigmatisants et plus ou moins racistes que l'on peut parfois entendre ailleurs), et le seul pays au monde où des autorités religieuses légitiment l'esclavage des minorités religieuses. Et le tout, en totale impunité...Par ailleurs, il est à noter que ces différents rabbins se rendent librement dans les pays occidentaux, où ils vont régulièrement faire des conférences à l'attention de la partie sioniste des communautés juives de ces pays, et notamment dans les écoles.

7) La stérilisation forcée des femmes noires juives et le sang impur des Noirs :

Pendant de nombreuses années, les femmes juives éthiopiennes ont été obligées par les autorités israéliennes, et à leur insu, de se soumettre à une contraception durable, afin de pouvoir s'installer dans le pays. Cette contraception, par injection, qui commençait en Éthiopie et se renouvelait tous les trois mois après leur arrivée en Israël, leur était présentée comme un vaccin qu'elles devaient impérativement prendre afin d'avoir le droit de faire leur alyah, puis de bénéficier d'aides sociales et de soins médicaux.

Les différentes études mettant en évidence un déficit considérable de fécondité chez les femmes noires (dont une, réalisée en 2008, qui avait constaté qu'une seule des cinquante femmes suivies au cours des trois dernières années avait eu un enfant) ont commencé à susciter des interrogations et des polémiques, jusqu'à l'abolition de cette pratique début 2013, qui ne concernait que les femmes noires venues s'installer en Israël. Au niveau mondial, le dernier pays à avoir mis en place une politique de stérilisation forcée des Noirs était l'Allemagne nazie, dans les années 1930.

Parallèlement à cela, les autorités israéliennes interdirent discrètement aux établissements de santé de collecter du sang auprès des résidents noirs du pays (près de 2 % de la population, très majoritairement des juifs d'origine éthiopienne), qu'elles considéraient comme étant porteur de nombreuses maladies (un argument injustifié étant donné que tout sang humain est potentiellement contaminé, d'où les analyses systématiquement pratiquées). Dans de nombreux cas, le sang des Noirs israéliens qui

se présentaient pour faire un don était collecté avant d'être discrètement jeté, tandis que dans d'autres cas, les donneurs se faisaient directement refoulés (comme ce qui arriva en 2013 à une femme politique noire, arrivée en Israël à l'âge de trois ans et à laquelle une responsable de l'équivalent local de la Croix-Rouge, le Magen David Adom, avait simplement dit, comme le révéla un enregistrement vidéo : « selon les directives du Ministère de la santé, il n'est pas possible d'accepter le sang spécial d'origine juive éthiopienne »).

Ce n'est qu'en juillet 2017, et après de nombreuses mobilisations, qu'a été levée l'interdiction de collecter du sang auprès des Noirs d'Israël. Toutefois, et compte tenu du fait que le racisme demeure très profondément ancré dans la société israélienne, et de la faible crédibilité des autorités israéliennes dans bien des domaines, rien ne permet d'affirmer avec certitude que le sang des Noirs israéliens ne continue pas à être discrètement détruit.

8) La chasse aux Noirs... qui sont des singes :

En Israël, les Noirs sont souvent victimes d'agressions verbales, voire physiques, ainsi que d'une répression policière dont la brutalité se rapproche de celle subie par les chrétiens et les musulmans du pays. À titre d'exemple, la ville de Tel-Aviv avait connu une émeute raciste en mai 2012 lorsque des centaines de juifs « blancs », qui assistaient à un rassemblement politique, ont déferlé dans les rues du quartier Hatikva pour agresser des Noirs pris au hasard (insultes, coups, crachats...) et vandaliser des commerces tenus par des membres de cette communauté. La situation était si dangereuse qu'un groupe d'ambassadeurs de pays africains s'était plaint au ministère des Affaires étrangères d'Israël, en faisant part de la crainte des diplomates de marcher dans la rue.

Ces agressions, demeurées totalement impunies, et précédant de quelques jours les propos du ministre de l'Intérieur israélien de l'époque, Eli Yishai, qui avait affirmé qu'Israël « appartient à l'homme blanc », avaient eu lieu à un moment où le pays recevait des immigrés clandestins en provenance d'Afrique (avant que l'installation d'une clôture métallique et électronique, le long de la frontière avec l'Égypte, ne réduise drastiquement le nombre de passages). Pourtant, les autorités israéliennes faisaient déjà preuve d'une grande fermeté à l'égard des immigrés africains, comme en atteste le fait qu'elles n'acceptaient en moyenne qu'environ cinq demandes d'asile par année, soit toujours entre 0,15 % et 0,5 % du total des demandes. Certes, tous les pays du monde ont le droit

légitime de définir le nombre de personnes étrangères qu'ils souhaitent recevoir sur leur sol. Toutefois, force est de constater que même les pays riches ayant la politique migratoire la plus restrictive, accordent tout de même le droit d'asile à au moins quelques dizaines de personnes par année, voire quelques centaines, à l'exception des pays du Golfe. En n'accordant qu'environ cinq réponses favorables par année, comme cela est toujours le cas aujourd'hui, une douzaine d'années plus tard, et en rendant très difficile l'installation de travailleurs africains, extrêmement peu nombreux, Israël est le pays au monde à avoir la politique la plus hostile à l'égard des Noirs.

Ce racisme, dont ont également fait preuve certaines écoles et crèches juives, qui refusaient jusqu'à encore très récemment d'accueillir des enfants noirs israéliens (en justifiant publiquement leur décision par le fait qu'ils seraient « bruyants » ou poseraient des « problèmes d'hygiène »), est favorisé par certaines des plus hautes autorités religieuses juives du pays, qui vont même parfois jusqu'à nier l'appartenance des Noirs à l'espèce humaine. En effet, le grand rabbin sépharade d'Israël Yitzhak Yosef avait publiquement assimilé, en mars 2018, les enfants noirs à des singes, tout en qualifiant leurs parents de nègres (« kushim » en hébreu, et comme l'avait fait le grand rabbin ashkénaze David Lau en 2013, au sujet des joueurs afro-américains évoluant dans le championnat israélien de basket). Des propos qu'il avait tenus lorsqu'il répondit, à une question sur la bénédiction des enfants noirs : « Il faut que ce soit un enfant dont la mère et le père sont blancs, car si vous savez que cet enfant singe est ainsi venu à eux, alors vous pouvez lui donner une bénédiction car c'est une créature différente ». Ainsi, l'un des deux grands rabbins d'Israël considère que les enfants noirs sont des singes, et que le seul moyen pour eux de devenir des êtres humains est d'être élevés par des parents blancs. À défaut, ils resteront des singes, et engendreront à leur tour des singes...

Israël est le seul pays au monde où les plus hautes autorités religieuses développent publiquement des théories raciales, notamment en considérant que les Noirs sont des singes.

9) L'Incapacité des femmes juives de divorcer sans l'accord de l'époux :

La société israélienne étant majoritairement constituée de suprémacistes juifs, religieux ou non, la majorité des femmes juives israéliennes approuve les discriminations à l'égard des chrétiens et des musulmans du pays, voire aussi à l'égard des juifs noirs. Pourtant, celles-ci sont également victimes de discriminations,

comme dans les cas relevant du statut personnel. En effet, il n'y a pas de séparation entre la religion et l'État en Israël, et les affaires relevant du statut personnel, comme le mariage, le divorce, la garde des enfants et la pension alimentaire, sont traitées par des tribunaux religieux en fonction des lois de la religion des personnes concernées (il y a donc des tribunaux rabbiniques, pour les juifs, des tribunaux pour les chrétiens et d'autres pour les musulmans).

Par conséquent, et pour les femmes juives, qui représentent environ 80 % de la population féminine du pays, seul l'époux a le droit d'accorder le divorce, et ce, quels que soient les arguments présentés par l'épouse. Une situation dont profitent de nombreux hommes afin de conditionner le divorce à l'obtention d'avantages, comme le non-versement de la pension alimentaire, le non-partage des biens, l'octroi d'une forte somme d'argent, ou encore, dans certains cas, l'abandon de toute plainte pour violences familiales (cas des femmes battues).

S'il peut arriver que les tribunaux rabbiniques penchent en faveur de l'épouse, en essayant de pousser l'époux, dit « récalcitrant », à accorder l'acte de divorce (le « guet », à travers différentes sanctions, mais rarement importantes), celui-ci demeure le seul à pouvoir accepter le divorce, et peut donc bloquer son épouse autant de mois ou d'années qu'il le souhaite, jusqu'à obtention des avantages réclamés. Ainsi, ce sont aujourd'hui environ 20 % des femmes juives d'Israël qui sont dites enchaînées (les « Agounot »), pour des durées plus ou moins longues. Une situation aux conséquences désastreuses pour ces femmes, qui, tant qu'elles le sont, ne peuvent se remarier et refaire tranquillement leur vie (alors que les hommes peuvent se remarier dans les cas extrêmement rares où l'épouse oserait refuser le divorce). En effet, toute nouvelle relation amoureuse serait considérée comme un adultère, passible de poursuites judiciaires, et tout enfant qu'elles auraient serait considéré par la loi israélienne comme illégitime. Avec, là aussi, des conséquences dramatiques pour ses enfants innocents, qui n'auront le droit, une fois adultes, de n'épouser que des personnes elles-mêmes conçues de manière « illégitime » (ce qui, de facto, équivaut à une quasi-interdiction de se marier). Même dans l'Afghanistan des Talibans, les enfants n'ont pas à payer pour les erreurs, ou supposées telles, de leurs parents.

Et la situation est encore plus dramatique au sein des communautés ultra-orthodoxes, de plus en plus importantes dans le pays, où les tribunaux rabbiniques soutiennent presque toujours l'époux, même s'il a commis des actes condamnables, et empêchent souvent la femme de se défendre contre les accusations farfelues et mensongères portées à son égard (par exemple, en refusant des tests sanguins pour détecter d'éventuelles traces de drogues). Par

ailleurs, les tribunaux rabbiniques ultra-orthodoxes font également preuve d'une grande hostilité à l'égard des femmes qui souhaitent quitter leur milieu religieux pour vivre ailleurs en Israël, et auxquelles ils interdisent parfois totalement de voir leurs enfants. Un cas particulièrement émouvant, cité dans un documentaire réalisé en 2016 et intitulé « Israël sous la pression des ultras » (diffusé par la chaîne cryptée française Canal+, à l'audience négligeable), est celui d'une jeune femme trentenaire, déjà mère de six enfants, ne souffrant d'aucune addiction, et à qui la justice israélienne a interdit définitivement de voir ses enfants, même sous conditions (présence d'une tierce personne, respect d'un certain code vestimentaire...). Même dans l'Afghanistan des Talibans, pareille cruauté n'existe pas.

10) La ségrégation contre les femmes dans les transports et autres lieux publics :

En Israël, de plus en plus de femmes sont obligées de s'asseoir à l'arrière des bus, et dans un nombre grandissant de cas, elles n'ont même pas le droit de monter à bord. Théoriquement, aucune discrimination n'est permise dans les transports publics israéliens, et les femmes ont la possibilité de s'asseoir où elles le souhaitent. Cependant, dans les bus desservant uniquement les quartiers ultra-orthodoxes, qui représentent désormais 13 % de la population israélienne, et 16 % de la population juive du pays (une part qui ne cesse d'augmenter grâce à une forte natalité), les femmes sont contraintes de se mettre à l'arrière du bus, et l'acceptent parfaitement, en général (à défaut de quoi, elles s'exposeraient à des réactions assez violentes). Et pour ce qui est des lignes de bus ne desservant pas uniquement des quartiers religieux, un nombre grandissant de chauffeurs, et en particulier lorsque quelques religieux se trouvent dans le bus, obligent les femmes à s'asseoir à l'arrière (tout en exigeant qu'elles s'habillent d'une certaine manière). Pire encore, certains chauffeurs refusent même, désormais, de prendre des femmes à bord, voire carrément de s'arrêter lorsqu'ils constatent qu'il n'y a que des femmes à l'arrêt de bus.

Ces dérives, qui se multiplient, et sont régulièrement dénoncées par différentes associations, ne sont jamais réellement sanctionnées, compte tenu du poids démographique et politique grandissant des fanatiques religieux juifs en Israël. Un fanatisme croissant qui se traduit notamment, de plus en plus, par des entrées différentes pour les hommes et les femmes à certains supermarchés, bureaux de poste ou cabinets médicaux, par des cours séparés à l'université (validés en juillet 2021 par la Cour suprême), ou encore par l'interdiction aux femmes soldats de chanter avec les hommes.

La mise à l'écart des femmes dans la société se manifeste également dans le domaine de la publicité, à travers l'effacement du visage des femmes ou des fillettes dans les affiches publicitaires de la partie grandissante du territoire israélien peuplée d'ultra-orthodoxes (dans certains cas, seul le bras demeure, comme cela s'est déjà produit pour une publicité de sacs à main). Des conditions auxquelles s'adaptent les agences publicitaires, soucieuses de ne pas voir leurs affiches être détruites, en toute impunité. Par ailleurs, les femmes israéliennes sont de moins en moins capables de défendre leurs droits, à cause du poids grandissant des partis politiques religieux, dont certains interdisent d'ailleurs aux femmes, et *de facto* en toute légalité en Israël, d'être candidates sur leur liste aux élections !

Les discriminations contre les femmes, qui pour beaucoup d'entre elles n'existent dans aucun des quatre pays voisins, et rarement ailleurs dans le monde, atteignent un tel niveau qu'Israël a été classé en 2023 à la toute dernière position des pays de l'OCDE en matière d'égalité hommes-femmes, en arrivant à la 38e position sur les 38 pays membres de l'organisation (dont l'acceptation de l'adhésion d'Israël, en 2010, compte tenu des dix points précédemment cités et de l'effroyable et sanguinaire occupation de la Palestine, est plus que surprenante...).

Une terrible censure pro-israélienne en Occident, et une totale impunité

Malgré la persécution des minorités religieuses et ethniques qui se déroule en Israël, pays le plus raciste et ségrégationniste de la planète, et l'hostilité grandissante envers les femmes, une grande majorité des populations occidentales, et surtout celles des principales puissances, les plus ciblées par la propagande (États-Unis, France, Royaume-Uni et Allemagne), ne sait pratiquement rien de la véritable nature d'Israël. Une incroyable ignorance due à une terrible censure et à une intense propagande pro-israélienne pratiquées par de nombreux médias de masse, et en particulier par les chaînes de télévision (seule source d'information pour une bonne partie de la population), qui présentent le pays comme le défenseur des valeurs humanistes et démocratiques de l'Occident, et comme un paradis pour les minorités chrétiennes historiques, entouré de pays qui seraient peuplés par de quasi barbares.

Une terrible manipulation, qui dissimule non seulement les pratiques d'Israël sur son propre territoire, mais également celles en Palestine occupée. Un territoire qui ne représente que 22 % de la Palestine historique (dont Israël contrôle déjà 78 % de la superficie depuis

1967), et qui souffre d'une des occupations les plus cruelles de l'histoire, visant à l'élimination progressive du peuple palestinien, et se traduisant notamment par les quelques points suivants, parmi tant d'autres :

- l'accaparement d'environ 85 % des ressources en eau de la Palestine (fluviales, souterraines et pluviales) et de la quasi-totalité des meilleures terres agricoles (accompagné d'agressions régulières et totalement impunies par les colons israéliens, contre les Palestiniens qui essaient de cultiver leurs terres) ;
- la quasi-interdiction de collecter l'eau de pluie sur près de 60 % du territoire (la zone C de Cisjordanie), avec destruction régulière des citernes mises en place par les Palestiniens (alors que les colons israéliens peuvent en installer où ils veulent, quand ils veulent, et autant qu'ils veulent) ;
- la quasi-interdiction d'obtenir de nouveaux raccordements à l'électricité et à l'eau sur près de 60 % du territoire palestinien (alors que les colons israéliens nouvellement installés y sont immédiatement raccordés) ;
- l'interdiction du regroupement familial pour les Palestiniens ayant épousé une personne étrangère (alors que les colons israéliens ont le droit de faire venir de l'étranger autant de personnes qu'ils souhaitent pour s'installer en Palestine occupée) ;
- l'interdiction pour les Palestiniens de Gaza de s'installer en Cisjordanie, et donc l'impossibilité d'y vivre en couple avec un ou une compatriote ;
- la quasi-interdiction pour les Palestiniens de Gaza de visiter la Cisjordanie ou de voyager à l'étranger, et les très fréquentes interdictions de voyage pour les Palestiniens de Cisjordanie (qui, par ailleurs, souffrent de la quasi-interdiction d'utiliser les aéroports israéliens, ce qui leur complique considérablement la tâche) ;
- la terrible fragmentation des zones partiellement administrées par les Palestiniens en Cisjordanie en une multitude de petits territoires (semblables aux bantoustans pendant l'apartheid en Afrique du Sud), séparés par des routes permettant aux colons israéliens de se déplacer aisément entre les colonies ;
- le cauchemar des déplacements pour les Palestiniens de Cisjordanie, avec non moins de 175 points de contrôle militaires permanents et plusieurs dizaines de barrages routiers temporaires, pour un territoire aussi petit qu'un département français, et plus petit que le minuscule État américain du Delaware. Les déplacements

sont donc un véritable cauchemar quotidien pour les Palestiniens, qui doivent souvent passer plusieurs heures par jour pour ne faire que quelques kilomètres seulement (ce qui les empêche parfois de cultiver correctement leurs petites parcelles de terre... qui sont ensuite déclarées abandonnées par l'occupant israélien et ses colons) ;

– et bien sûr, les nombreuses attaques, agressions et assassinats commis par les colons et l'armée israélienne, et en toute impunité (alors que les Palestiniens qui osent se défendre sont immédiatement arrêtés par l'armée et emprisonnés sans procès).

Par ailleurs, la guerre actuelle menée par Israël à Gaza, depuis le 7 octobre 2023, est une nouvelle illustration de la cruauté israélienne et de la censure dont elle bénéficie en Occident, et notamment en France où les chaînes de télévision, y compris celles d'information en continu, dissimulent un grand nombre de faits marquants (les médias à destination de la population française ne devant pas être confondus avec les médias français destinés au reste du monde, qui ne peuvent se permettre de pratiquer la censure, crédibilité internationale oblige). Et ce, comme par exemple, le fait que les bombardements de l'armée israélienne aient tué, dès le premier mois, autant de civils que le conflit russo-ukrainien lors de ses 12 premiers mois (ce qui démontre d'une part, et indépendamment de ce que l'on peut penser de la guerre en Ukraine, l'incontestable retenue de la Russie, et d'autre part, l'incontestable sauvagerie israélienne), le fait qu'aucun autre conflit n'ait jamais causé, et de loin, la mort d'autant d'employés de l'ONU (145 employés tués pas les frappes israéliennes sur leur lieu de travail ou de résidence, au bout de seulement trois mois), ou encore le fait qu'aucun autre conflit de l'histoire, et de loin là aussi, n'ait causé la mort d'autant de journalistes (72 déjà tués par Israël à Gaza au bout de trois mois, dont plusieurs volontairement ciblés par l'armée israélienne selon les accusations documentées de différentes organisations internationales de journalistes).

Et parmi les survivants, nombreux sont ceux ayant perdu une bonne partie de leurs proches. Et notamment les deux cas particulièrement émouvants de deux journalistes de la grande chaîne internationale d'information Al-Jazeera, l'un ayant perdu 22 membres de sa famille, et l'autre, dénommé Wael Al-Dahdouh et chef du bureau de la chaîne à Gaza, ayant perdu sa femme, un fils, une fille et un petit fils lors d'une première frappe israélienne (et dont il avait appris la mort en direct, le 25 octobre), avant d'être lui-même blessé par une nouvelle frappe israélienne le 15 décembre (ayant entraîné son hospitalisation et la mort d'un confrère journaliste), puis de perdre un autre fils lors d'une troisième frappe, le 07 janvier, et encore deux neveux le lendemain. Et après chacun de ces drames, ce journaliste

reprenait dès le lendemain son activité journalistique afin de témoigner au reste du monde de l'horreur de cette guerre. Un exemple qui résume à lui seul la tragédie et la résistance du peuple palestinien, et un modèle d'héroïsme salué par de nombreux dirigeants à travers le monde et relayé par de nombreuses chaînes de télévision... mais que les populations des grands pays occidentaux n'ont pas le droit de connaître (à l'inverse, il est presque certain que tous les Occidentaux connaîtraient son histoire s'il s'agissait d'un journaliste israélien ...).

Et parallèlement à cette terrible censure, tout est fait pour faire croire qu'Israël bénéficie du soutien de la grande majorité de la communauté internationale, à l'exception des pays arabes et musulmans qui seraient, bien sûr, les seuls à ne pas le soutenir. Ainsi, aucune des chaînes de télévision française, y compris parmi les chaînes d'information en continu (et malgré les milliers d'heures d'antenne accumulées), n'a fait mention des déclarations de la Chine et de la Russie faisant porter, dès le début du conflit, l'entière responsabilité de la guerre à l'occupation israélienne, des déclarations du chef de l'ONU rappelant que le conflit tire son origine dans l'occupation israélienne étouffante et multidécennale, de celles du président du Venezuela parlant de génocide, de celles du président colombien parlant également de génocide et qualifiant de nazis les propos tenus par certains hauts responsables israéliens, du soutien total apporté par l'ANC de Nelson Mandela au Hamas et sa condamnation de l'apartheid israélien, de l'invitation de hauts responsables du Hamas à la commémoration du dixième anniversaire de la disparition de Nelson Mandela, (le 05 décembre dernier), de la saisie de la Cour internationale de justice (CIJ) par de nombreux pays afin d'enquêter sur les crimes de guerre commis par Israël (Mexique, Chili, Bolivie, Afrique du Sud, Djibouti, Bangladesh...), de la rupture totale ou partielle des relations diplomatiques avec Israël par un certain nombre de pays d'Amérique latine, ou encore de la plainte déposée contre Israël à la CIJ par Reporters sans frontières (une organisation pourtant française), pour crimes de guerre contre des journalistes. Une triste réalité qui traduit, au passage, une cassure et un fossé de plus en plus grands entre la France et la majeure partie des mondes latin et francophone, et plus globalement entre la chrétienté occidentale et celle, très majoritaire, du reste du monde chrétien.

Et même lorsque se déroula, les 11 et 12 janvier 2024, un évènement international majeur avec les audiences tenues à la CIJ suite à une plainte déposée contre Israël pour actes de génocide, par l'Afrique du Sud (qui n'a jamais oublié le soutien jusqu'au-boutiste d'Israël en régime d'apartheid sud-africain, dont elle s'est largement inspirée pour administrer la Palestine occupée et son propre territoire), et venant après la censure totale de tant d'autres informations par les

chaînes de télévision françaises, la quasi-totalité de celles-ci, publiques ou privées, ne firent aucune mention de cet événement historique relayé par toutes les chaînes de télévision du monde... sauf dans certains grands pays occidentaux. Ainsi, et à titre d'exemple, la présentatrice du journal télévisé de France 2, première chaîne de télévision publique en France, a préféré parler d'un bombardement russe en Ukraine n'ayant fait aucun mort (mais seulement des blessés), passant totalement sous silence les audiences à la CIJ, et les près de 300 Palestiniens massacrés par Israël pendant ces deux jours... Une censure digne des pays totalitaires, et qui rappelle notamment celle de l'Union soviétique, dont les habitants ne découvraient parfois certains événements majeurs que quelques années plus tard...

Et dans le même temps, la propagande sioniste et ses relais médiatiques et politiques occidentaux aiment à présenter l'armée israélienne comme étant l'une des plus morales du monde, voire même la plus morale d'entre toutes, alors qu'il s'agit en réalité d'une des armées les plus immorales et inhumaines de la planète, et constituée d'une partie grandissante de soldats ayant été formés par des établissements religieux ou pré-militaires leur ayant enseigné des théories raciales, la supériorité juive et la légitimité d'asservir les non-juifs. Une immoralité qui se manifeste, donc, à nouveau, avec les effroyables massacres de Gaza, avec l'utilisation inhumaine de l'intelligence artificielle (caractérisée, comme l'ont révélé certaines fuites, par la quasi-non prise en compte du nombre des victimes civiles dues aux bombardements programmés par cette intelligence – qu'Israël avait déjà été la première au monde à utiliser à des fins militaires, lors des bombardements de Gaza en 2021), avec les chants de soldats israéliens se réjouissant d'avoir fait du « kebab » avec la population de Gaza, avec la destruction au bulldozer d'une quinzaine de cimetières, ou encore avec l'assassinat, par un tireur d'élite israélien, de deux femmes chrétiennes, une mère et sa fille, qui se trouvaient paisiblement dans la cour de la seule église catholique de Gaza, et lieu de refuge pour de nombreuses familles, le 16 décembre dernier.

Un double assassinat, demeuré impuni, comme toujours, et qui rappelle celui de la journaliste chrétienne mondialement connue d'Al-Jazeera, Shireen Abu Akleh, volontairement ciblée par l'armée israélienne le 11 mai 2022 (comme l'ont démontré les enquêtes indépendantes menées sur le sujet), et venant s'ajouter aux dizaines d'autres assassinats de journalistes commis par l'armée israélienne, qui font d'Israël l'assassin numéro un de journalistes dans le monde. Une armée, dont l'une des principales missions est de défendre l'État le plus raciste et ségrégationniste au monde, et de perpétuer la cruelle occupation de la Palestine, mais qui reçoit chaque année des armes occidentales ainsi qu'un certain nombre de jeunes sionistes

vivant en Occident, et choisissant volontairement d'effectuer leur service militaire en Israël... avant de retourner dans leur pays de résidence et de reprendre, en toute impunité, leur activité professionnelle ou leur parcours universitaire.

La désinformation pro-israélienne atteint désormais un tel niveau en France, que la chaîne Al-Jazeera a même réalisé un reportage inédit de sept minutes, diffusé le 04 décembre 2023 et intitulé « Comment les médias français ont rendu les Palestiniens invisibles ». Un reportage dans lequel elle révélait l'ampleur de la désinformation pro-israélienne et de la manipulation de la population française par les chaînes de télévision, qui censurent de nombreuses données, relaient systématiquement la propagande et les mensonges israéliens (comme ceux des quarante bébés décapités, de l'utilisation des hôpitaux comme centres de commandement par le Hamas, ou encore, probablement, des viols de masse – Israël venant de refuser toute enquête internationale sur le sujet, qualifiant même l'ONU d'organisation « antisémite », comme d'habitude...). Et ce, tout en interdisant presque d'antenne les Palestiniens et autres défenseurs de la justice et du droit international (dont, notamment, les experts régionaux, libanais ou égyptiens, chrétiens ou musulmans), au profit des seuls « experts » géopolitiques ou militaires et des seuls responsables politiques ou associatifs pro-israéliens, sionistes ou israéliens. Et notamment les membres du CRIF (Conseil représentatif des institutions juives de France), une organisation qui se présente comme la représentante des juifs de France, mais qui n'est en réalité, comme l'AIPAC aux États-Unis, qu'une organisation au service des intérêts exclusifs d'Israël, dont elle soutient totalement l'occupation de la Palestine et la politique d'apartheid, tout en œuvrant activement à imposer au peuple français une terrible censure en la matière. Le tout, sans la moindre considération pour les intérêts de la France, bien secondaires à ses yeux, car plaçant toujours Israël « über alles ».

La censure est telle, que même les Français de confession juive qui ne soutiennent pas la politique raciste d'Israël et son occupation de la Palestine, comme les responsables de l'Union juive française pour la paix (UJFP), ne sont jamais invités sur les plateaux des chaînes de télévision, qui les interdisent d'antenne.

Et pendant ce temps, les grands médias français, et plus globalement occidentaux, ne cessent de marteler, étrangement, qu'Israël « a le droit de se défendre », suite à l'attaque du Hamas le 7 octobre 2023. Une affirmation assez surprenante, émanant presque des seuls pays occidentaux, et en contradiction avec un principe fondamental selon lequel toute puissance occupante, agressive et annihilante, n'a guère le droit de se défendre. Ceci est une vérité universelle, une constante éternelle... et encore plus dans le cas

d'Israël, État le plus raciste et ségrégationniste au monde, qui n'a jamais rien apporté de bon aux Palestiniens, et qui pratique une des occupations les plus cruelles de l'histoire de l'humanité.

Par ailleurs, et même s'il arrive parfois aux peuples opprimés de commettre, en réaction, des actes condamnables, il convient de rappeler que l'attaque du Hamas a causé un nombre de victimes civiles (environ 800, auxquels d'ajoutent près de 330 soldats tués) plusieurs dizaines de fois inférieur à celui causé par la destruction de Dresde, du 13 au 15 février 1945, lorsque Churchill et Roosevelt avaient sciemment massacré la population de cette ville non stratégique, uniquement dans le but de terroriser le peuple allemand et de le pousser à ne plus soutenir le régime nazi. Une terrible boucherie qui fit au moins 35 000 morts (voire plus de 100 000 selon certaines sources). Pourtant, force de constater que ni Churchill ni Roosevelt, ni leurs gouvernements respectifs, n'ont été qualifiés de terroristes. Ni pendant les faits, ni aujourd'hui, 80 ans plus tard.

Cependant, et malgré la persécution des minorités religieuses et ethniques (et de plus en plus des femmes), et l'effroyable occupation de la Palestine, aucune sanction n'a jamais été décidée contre Israël. Un pays qui continue à siéger tranquillement au sein des différentes organisations internationales (politiques, économiques, culturelles et sportives – bien que n'adhérant à aucune des valeurs du sport de l'olympisme), de bénéficier d'accords commerciaux pour écouler librement ses marchandises, et dont les ressortissants continuent à pouvoir voyager sans entrave. Et même les plus fanatiques d'entre eux, comme les rabbins qui enseignent des théories raciales, ou les membres du gouvernement israélien qui nient, purement et simplement, l'existence d'un peuple palestinien (à l'instar du ministre des Finances, Bezalel Smotrich, lors de sa visite à Paris en mars 2023, et devant un public en liesse composé de membres du CRIF et de la partie sioniste de la communauté juive de France. Celui-ci s'était d'ailleurs exprimé devant un pupitre arborant la carte d'un Grand Israël qui englobait la totalité de la Jordanie...).

Pourtant, bien d'autres pays ont déjà été touchés par des sanctions, comme l'Afrique du Sud à l'époque de l'apartheid, ou encore la Russie après le début de la guerre en Ukraine. Une guerre qui a donc eu de nombreuses conséquences, comme l'arrêt d'une grande partie des échanges commerciaux entre l'Occident et la Russie, l'interdiction à tout citoyen russe de se rendre directement dans un pays occidental (touristes, professeurs, artistes, hommes d'affaires...), l'exclusion de la Russie de nombreuses compétitions internationales sportives, ou encore l'interdiction de participer au concours musical annuel de l'Eurovision... Un concours dont les organisateurs ne cessent de répéter aujourd'hui qu'il est hors de question d'exclure Israël (pays ségrégationniste, et puissance

occupante ayant tué en un seul mois plus de civils à Gaza que la guerre russo-ukrainienne en une année entière), en martelant qu'il s'agit d'un événement totalement « apolitique ». Incroyable et monstrueux deux poids deux mesures...

Un fanatisme grandissant, une société qui se talibanise, et un futur « Alyah inversé »

Déjà majoritairement composée de suprémacistes juifs, religieux ou non, qui représentent un peu plus de la moitié de la population totale du pays, la société israélienne va continuer à se radicaliser au cours des prochaines années et décennies, principalement pour des raisons liées à la montée en puissance démographique des ultra-orthodoxes, dont le nombre double environ tous les 20 ans. Ainsi, et grâce à une fécondité exceptionnelle de plus de six enfants par femme en moyenne (en passe de devenir la plus élevée au monde), et, dans une moindre mesure, à l'immigration d'extrémistes religieux venant principalement des États-Unis (où ils sont de plus en plus nombreux, et émigreront davantage vers Israël), ces derniers représentent aujourd'hui 13 % de la population israélienne (et près de 20 % des élèves), après une hausse de 509 % entre 1977 et 2023, contre 135 % seulement pour le reste de la population. Et dans les prochaines décennies, ils devraient donc représenter près de 30 % de la population israélienne en 2060, puis près de 60 % à la fin du siècle.

Ainsi, la société israélienne sera de plus en plus contrôlée par les extrémistes religieux, qui s'attaqueront aux femmes et à toute forme de laïcité, instaurant progressivement une société assez semblable à celle de l'Afghanistan des Talibans (dont ils s'inspirent déjà, sur certains points, dans les zones qu'ils contrôlent actuellement). Par ailleurs, et avec les religieux non ultra-orthodoxes et les autres sionistes non religieux, la population juive d'Israël sera presque entièrement constituée de suprématistes juifs, qui aggraveront ensemble la persécution des chrétiens et des musulmans du pays (accélérant ainsi leur départ), et seront une source permanente de tension dans la région en raison des vellétés dominatrices et expansionnistes de certains d'entre eux (notamment en matière de ressources naturelles, ou encore avec le projet du Grand Israël, qui engloberait, outre la Palestine, une partie de chacun des autres pays voisins).

À moyen terme, la société israélienne sera si extrémiste et religieusement fanatique, que de nombreux Israéliens porteurs de valeurs humanistes ne se sentiront plus capables de vivre dans pareil environnement, et choisiront de s'exiler à l'étranger (renforçant ainsi encore davantage le poids des fanatiques). Certains d'entre eux iront refaire leur vie dans des puissances émergentes, tandis que

beaucoup iront s'installer dans des pays occidentaux, et notamment ceux qu'avaient quittés leurs parents et grands-parents, faisant ainsi une sorte d'Alyah à l'envers. Mais cette émigration touchera également un certain nombre de sionistes non religieux, qui éprouveront aussi de la difficulté à vivre dans une société en grande partie contrôlée par les ultra-orthodoxes. Cependant, si l'afflux de juifs israéliens non suprématistes ne sera guère problématique pour leur nouveau pays d'accueil, où il s'assimileront rapidement et dont ils contribueront au dynamisme et à la prospérité (comme les membres de l'UJFP), il n'en sera pas de même pour les immigrés sionistes, qui utiliseront leurs positions (comme les membres du CRIF) pour arrimer leur nouveau pays de résidence à Israël, qu'ils placeront toujours au-dessus de tout, même au détriment des intérêts supérieurs du pays qui les accueille et qu'ils tireront ainsi vers le bas.

Encore assez épargnées par l'influence néfaste des lobbys sionistes, les puissances émergentes devront faire preuve de vigilance afin de ne pas reproduire les erreurs commises par les grandes puissances occidentales, où ces lobbys sont déjà extrêmement puissants et ravageurs (et dont le poids sera potentiellement renforcé par l'immigration future de sionistes israéliens). Et ce, comme il fut donc une nouvelle fois possible de le constater en France, avec les terribles censure et propagande pro-israéliennes au sujet du conflit israélo-palestinien, ou encore avec le fervent militantisme pro-israélien de la présidente de l'Assemblée nationale française, un des personnages clés de l'État et descendante d'immigrés juifs est-européens, Yaël Braun-Pivet. En effet, celle-ci avait publiquement déclaré son soutien inconditionnel à Israël, le 10 octobre, et outrepassé ses prérogatives en demandant à l'Assemblée nationale de faire de même, sans se soucier le moindre instant des conséquences dramatiques sur l'image et l'influence mondiales de la France, dont les intérêts ne sont, à ses yeux, que bien secondaires par rapport à ceux d'Israël (« Israël über alles »).

Une réalité qui s'est à nouveau confirmée onze jours plus tard, le 21 octobre, lorsque celle-ci se permit de se déplacer en Israël afin de réitérer publiquement son soutien inconditionnel à l'État hébreu, cruelle puissance occupante et État le plus raciste et ségrégationniste du monde, et ce, alors que celui-ci avait déjà massacré plusieurs milliers de Palestiniens, et en contradiction avec la position officielle de la Présidence française, qu'elle œuvre toujours à soumettre aux intérêts israéliens. Un voyage au cours duquel elle avait d'ailleurs choisi de se faire accompagner par les plus fanatiques des soutiens à Israël, comme le député franco-israélien et suprémaciste juif, Habib Meyer, qui s'efforce depuis de nombreuses années à défendre les intérêts exclusifs d'Israël, en contribuant notamment à la propagande et à la censure, et en

soutenant l'occupation de la Palestine et l'élimination progressive de son peuple (dont il considère la présence comme religieusement illégitime en Palestine...).

Ilyes Zouari

Expert en géopolitique et en démographie.

Chercheur indépendant.

Nos Lecteurs

Nos Lecteurs sont également les auteurs de ce site. Vous pouvez soumettre votre tribune libre, vos réactions ou analyses en rapport avec les événements actuels, en envoyant un courriel à redaction@libnanews.com Une fois accepté par l'équipe Libnanews, votre texte sera publié dans la rubrique opinion ou dans les catégories appropriées. N'oubliez cependant pas les règles élémentaires de la courtoisie et veuillez respecter les règles et les usages de la Langue Française. Nous ne sommes toutefois pas responsables des opinions ou du contenu soumis par Nos Lecteurs.